

# Carte scolaire du Gard 1er degré

## Rentrée 2019 : La carte scolaire dans le 1er degré finalisée à l'issue du CDEN du Gard

Pour la deuxième année consécutive, la rentrée pour le premier degré se fera, en 2019, dans l'académie de Montpellier dans un contexte de baisse démographique mais de création d'emplois. En effet, 49 emplois supplémentaires ont été octroyés à l'académie par le ministère.

Le soutien au département du Gard est important et se traduit par une stabilité du nombre de postes de professeurs des écoles malgré la baisse prévue de 600 élèves environ. Cette dotation correspond à une nouvelle augmentation de l'investissement de l'État dans les écoles publiques du Gard, avec au total 5,5 emplois d'enseignants pour 100 élèves, investissement le plus élevé des trente dernières années dans le département.

Ce soutien permet d'achever la mise en œuvre de la mesure de dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire, voulue par le Président de la République : après les 67 classes de CP à effectifs réduits mis en place dès la rentrée 2017 en REP+ (éducation prioritaire renforcée), les 63 classes de CE1 de REP+ et les 51 classes CP de REP à effectifs réduits à la rentrée 2018, ce sont les CE1 de REP qui sont dédoublés à la rentrée 2019.

Cette mesure d'équité et de justice sociale, soutenant les apprentissages fondamentaux des élèves des territoires les plus fragiles, peut se mettre en place en continuant de tenir compte de la diversité des territoires du Gard. Aucune des 49 écoles du département à classe unique cette année ne sera fermée ; certaines de ces écoles scolariseront à la rentrée 2019 moins de 10 élèves et 19 d'entre elles scolariseront moins de 17 élèves

Dans le cadre de l'adaptation du réseau des écoles et des classes aux évolutions démographiques, des taux d'encadrement favorables ont notamment été conservés dans les zones de revitalisation rurale et de montagne, comme dans l'éducation prioritaire. Cette adaptation se fait sereinement dans une perspective d'abaissement de l'âge de scolarisation à trois ans prévu dans la loi pour une Ecole de la confiance ; en effet, dans le Gard, tous les enfants étaient déjà scolarisés dès l'âge de 3 ans.

Dans 12 écoles n'étant pas classées en éducation prioritaire mais accueillant des populations fragiles, le poste du dispositif Plus de maîtres que de classes a été transformé en une classe supplémentaire afin de renforcer les apprentissages fondamentaux en CP ; ceci a permis

d'abandonner une fermeture de classe initialement prévue avec les indicateurs départementaux ou bien d'ajouter une classe par rapport à la rentrée précédente dans les écoles aux effectifs constants.

La qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap continue de s'améliorer avec l'accroissement du nombre d'accompagnants et la création d'une unité locale d'inclusion scolaire dans le nord du département, à Bessèges.

Les lignes force de cette préparation de rentrée montrent la poursuite et l'amplification de la politique éducative ambitieuse de la Nation et la priorité donnée au premier degré afin d'atteindre l'élévation du niveau général des élèves, dans la justice sociale.

## **Mesures de dédoublement dans les écoles élémentaires et primaires de l'éducation prioritaire :**

**1) REP (rentrée 2019) : aux 51 classes de CP à effectifs réduits implantées à la rentrée 2018 et aux 27 classes de CE1 prévues avec le modèle habituel d'allocation des moyens sont ajoutées, à la rentrée 2019, 24 classes permettant des effectifs réduits en CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire.**

Outre la transformation des classes actuelles de CE1 en CE1 à effectifs réduits, voici les mesures prises dans les écoles REP au titre du dédoublement :

**Elémentaire Langevin - Alès :** Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Primaire Louis Le Prince Ringuet – Alès :**

Transfert d'un poste classe en CE1/CP à effectifs réduits

**Elémentaire J. Curie – Cendras :** Transfert d'un poste classe en CE1/CP à effectifs réduits

**Elémentaire Marignac-les-Montèzes – St-Christol :**

Création de deux classes de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Anatole France – La Grand Combe :**

Transformation d'1 poste PDMQDC en CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Trescol – La Grand Combe :** Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire J. Ferry – St-Gilles :** Création de deux classes de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire V. Hugo – St-Gilles :** Création de deux classes de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire La Forêt – St-Gilles :** Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Primaire Jean Moulin – Saint-Gilles :** Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Moulinelle Beaucaire :** Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Primaire Garrigues Planes – Beaucaire** : Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Gr 2 Fontcouverte – Jonquières-St-Vincent** :

Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Chamson – Nîmes** : Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Grézan – Nîmes** : Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire J.J. Rousseau – Nîmes** : Création de deux classes de CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire L. Rousson – Nîmes** : Création de deux classes de CE1 à effectifs réduits

**Primaire Panséra – Alès** :

Création d'une classe de CE1 à effectifs réduits

Transfert d'un poste classe en CE1/CP à effectifs réduits

**2) REP+ (rentrée 2019)** : aux 130 classes de CP ou CE1 à effectifs réduits implantées à la rentrée 2018 sont apportés les ajustements suivants liés à la démographie en CP ou CE1 dans les écoles d'éducation prioritaire renforcée :

**Elémentaire Vaillant – Nîmes** : Transfert d'un poste classe en CP/CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Wallon – Nîmes** : Création d'une classe de CP/CE à effectifs réduits

**Elémentaire Camus – Nîmes** : Création d'une classe de CP/CE1 à effectifs réduits

**Elémentaire Pont De Justice – Nîmes** : Fermeture d'une classe de CP/CE1 à effectifs réduits

### **Situations des mesures d'ouverture en plus des classes dédoublées supplémentaires – Rentrée 2019 :**

Maternelle R. Rolland – Alès

Maternelle Pas du Loup – Uzès

Maternelle Pont-de-Justice – Nîmes

Maternelle J. Jaurès Centrestouzilles – Bagnols-sur-Cèze

Elémentaire Les Moulins – Beauvoisin

Elémentaire C. Dusfourd – Saint-Laurent d'Aigouze

Elémentaire – Aubais

Elémentaire – La Calmette

Elémentaire R. Cassin – Remoulins

Elémentaire Mas des Gardies – Nîmes

Primaire H. Serment - Bellegarde

Primaire – Saint-Gervais

Primaire Saint-Victor Lacoste

Primaire Tamaris – Alès : Ouverture d'une classe (niveau maternelle)

Dans les écoles élémentaires suivantes, en éducation prioritaire, **une ouverture de classe est prononcée en plus des dédoublements de CP/CE1** pour conserver des taux d'encadrement favorables dans les autres classes :

Élémentaire Langevin – Alès  
Élémentaire Gr 1 Le Mistral – Jonquières-St-Vincent  
Élémentaire J.J. Rousseau - Nîmes  
Élémentaire Condamine Beaucaire

**Transformation du poste de Plus de maîtres que de classes en poste classe supplémentaire pour renforcer l'enseignement en CP :**

Élémentaire Mont-Duplan – Nîmes  
Élémentaire J. Ferry Les Escanoux – Bagnols-sur-Cèze  
Élémentaire P. Sépard – Nîmes  
Élémentaire Enclos Rey – Nîmes  
Élémentaire Placette – Nîmes  
Élémentaire Libération – Vauvert  
Primaire - Vallabrègues

**Situations des mesures de fermeture – Rentrée 2019 :**

Maternelle – Anduze  
Maternelle Boisset-et-Gaujac  
Maternelle Ventadour – Aimargues  
Maternelle – Gallargues-le-Montueux  
Maternelle Guizot – St-Geniès-de-Malgoirès  
Maternelle Langevin - Nîmes  
Maternelle – Vézenobres  
Maternelle Prade – Roquemaure  
Maternelle Le Grand Jardin- Saint-Quentin La Poterie  
Maternelle A. Daudet – Sauveterre  
Maternelle J. Ferry Les Escanoux – Bagnols-sur-Cèze  
Maternelle F. Mistral – Saint-Gilles  
Maternelle Courbessac – Nîmes  
Élémentaire – Pujaut  
Élémentaire La Combe Le Rieu – Alès  
Élémentaire Petit Villard – Bessèges  
Élémentaire C. Gros – Aigues-Mortes  
Élémentaire A. Quet – Le Grau du Roi  
Élémentaire – Aulas  
Élémentaire Clos Mirman – Caissargues  
Élémentaire A. Malraux – Fourques  
Élémentaire F. Fournier – Manduel  
Élémentaire de Marcieu – Marguerittes  
Élémentaire G. Brassens – Poulx

Elémentaire J. Lavail – Saint-Gervazy  
Elémentaire Castanet – Nîmes  
Elémentaire Dr Liotard – Uchaud  
Elémentaire P. Couston – Sernhac  
Elémentaire – Moulézan  
Elémentaire M. Pape Carpentier – Clarensac  
Elémentaire Veigalier – Alès : Fermeture d'une classe (hors CP et CE1)  
Primaire J. Curie – Les Mages  
Primaire – Meyrannes  
Primaire – St-Jean-de-Maruéjols-et-Avejean  
Primaire – Saint-Alexandre  
Primaire La Gadille – Théziers  
Primaire Prés-de-Valence – Blauzac  
Primaire Les Aires Blanches – Fournès  
Primaire – Lédénon

Elémentaire A. Clavel – Anduze : fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes  
Elémentaire F. Guillaume – Aimargues : fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes  
Elémentaire M. Long – Nîmes : fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes

Elémentaire Mas Roman – Nîmes : fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes, mais maintien d'une classe qui devait fermer  
Elémentaire Capouchiné – Nîmes : fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes, mais maintien d'une classe qui devait fermer  
Elémentaire Gauzy – Nîmes : fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes, mais maintien d'une classe qui devait fermer  
Primaire Condamine – Sommières : fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes, mais maintien d'une classe qui devait fermer

Elémentaire J. Macé – Uzès : fermeture d'une classe et fermeture du poste de Plus de maîtres que de classes, mais maintien de la deuxième classe qui devait fermer